

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022
N° 20220037**

L'an deux mille vingt et deux, le treize décembre, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Madame la Présidente rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoquée le 08 décembre 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 09 décembre 2022.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	02/12/2022
Date de la 2 ^{ème} convocation	09/12/2022
Membres en exercice :	32
Présents :	12+1 pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :20220037 Modification de la liste des emplois (création et suppression de postes)

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », Habiba BENNOUI « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents :

Titulaire absents – excusés : DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal pouvoir donné à RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance :

VU, le code général de la Fonction publique et notari
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée, la précédente délibération modifiant la liste des emplois du Comité des âges en date du 16 juin 2022.

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée que le comité technique s'est réuni le 18 novembre 2022, et que la modification de cette liste des emplois était à l'ordre du jour.

Madame la Présidente EXPLIQUE à l'assemblée qu'il y a lieu de créer et de supprimer des postes sur la liste des emplois du Comité des âges comme ci-dessous :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	09/06/2022	"+ ou -"	12/2022	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS NON TITULAIRES	POSTES NON POURVUS
		NOMBRE DE POSTES		NOMBRE DE POSTES			
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
Attaché territorial principal	35H	1		1	1	0	0
Attaché territorial	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	35H	3		3	2	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur	35H	3		3	0	0	3
Adjoint administratif principal 1ère classe	35H	6		6	6	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	35H	9	-5	4	3	0	1
Adjoint administratif	35H	5		5	4	1	0
TOTAL		31		26	20	1	5
FILIÈRE TECHNIQUE							
Agent de maîtrise territorial	35H	2		2	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	35H	3		3	1	0	2
Adjoint technique	35H	9	+1	10	7	2	1
TOTAL		15		15	10	2	3
FILIÈRE ANIMATION							
Animateur territorial principal de 2ème classe	35H	1		1	1	0	0
Animateur territorial	35H	1	-1	0	0	0	0
Adjoint d'animation	35H	2	-1	1	1	0	0
Adjoint d'animation	31,5H	1		1	0	1	0
TOTAL		5	-2	3	2	1	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
Médecin territorial	31,5H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial hors classe	35H	1		1	1	0	0

Psychologue territorial classe normal	27H	1		1	1	0	0
Cadre territorial de santé classe supérieure	35H	1		1	1	0	0
Cadre territorial de santé paramédicaux 1 C	35H	1		1	0	0	1
Cadre territorial de santé paramédicaux	35H	1		1	1	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	35H	2		2	2	0	0
Infirmière en soins généraux	35H	7	+1	8	7	0	1
Infirmière en soins généraux de classe sup	35H	5	-5	0	0	0	0
Infirmière en soins généraux de C normale	35H	7	-7	0	0	0	0
Pédicures- podologues, ergo, ortho..	35H	0	+2	2	0	2	0
Ergothérapeute territorial	35H	5	-5	0	0	0	0
Masseurs kinésit, psychomotriciens	35	0	+3	3	2	1	0
Psychomotricien territorial	35H	5	-5	0	0	0	0
Aide-soignant classe supérieure	35H	22		22	22	0	0
Aide-soignant classe supérieure	24,5H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	21H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	17,5H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe normale	35H	17		17	12	4	1
Aide-soignant classe normale	28H	6		6	2	4	0
Aide-soignant classe normale	21H	1		1	0	1	0
Assistant socio-éducatifs éducateurs sp	35H	3		3	2	0	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	35H	23	-20	3	3	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	28H	1		1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	24,5H	1	-1	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	21H	3	-3	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	17,5H	2	-2	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	35H	22	-22	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	28H	7	-7	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	24,5H	1	-1	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	21H	1	-1	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	17,5H	1	-1	0	0	0	0
Agent social principal de 1ère classe	35H	2		2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	27H	2		2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	20H	2		2	1	0	0
Agent social principal de 2ème classe	35H	11		11	7	0	0
Agent social principal de 2ème classe	27H	13		13	10	0	0
Agent social principal de 2ème classe	20H	10		10	6	0	0
Agent social principal de 2ème classe	17,5H	2		2	1	0	0
Agent social	35H	28	+6	34	22	11	0
Agent social	28H	9		9	4	3	0
Agent social	27H	24	-4	20	19	0	0
Agent social	20H	51	-3	48	28	16	0
Agent social	17,5H	3	-2	1	0	1	0
Agent social	15H	3		3	0	1	0
TOTAL		312	-72	235	164	44	2
TOTAL GENERAL		363	-79	279	196	48	3

Le COMITE SYNDICAL

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la création et la suppression des postes ci-dessus sur la liste des emplois du Comité des âges comme proposés ci-dessus.

DIT que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans le cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du comité des âges, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Signé



Délibération télétransmise
En sous-préfecture de Valenciennes